



Multinationalisme et accommodement : une analyse du succès canadien

André Lecours
École d'études politiques
Université d'Ottawa

Juillet 2014



L'IDÉE FÉDÉRALE

Réseau québécois de réflexion sur le fédéralisme

	Introduction	3
1	Stratégies d'accommodement du nationalisme	4
2	Les stratégies d'accommodement du nationalisme et l'approche canadienne	6
3	Le Canada en perspective comparée	16

Introduction

Le Canada est un cas d'étude traditionnel des dynamiques politiques dans les sociétés multinationales (Keating, 2001; Gagnon et Tully, 2001; Burgess et Pinder, 2007). Le nationalisme québécois est évidemment la force majeure derrière toute une littérature examinant les tensions intergouvernementales ayant marqué la vie politique canadienne depuis la Révolution tranquille. Dans la littérature produite par les intellectuels Québécois francophones, l'accent est invariablement mis sur les résistances canadiennes aux demandes de réformes constitutionnelles et politiques des gouvernements québécois (Seymour 2001; Gagnon, 2008). En d'autres termes, l'objectif est d'expliquer comment et pourquoi le Canada ne fonctionne pas, l'échec des négociations constitutionnelles et la tenue des deux référendums sur la souveraineté étant vu comme un clair constat d'échec. Les travaux des politologues canadiens-anglais sur les relations Québec-Canada, regroupés au sein d'une littérature plus large sur le fédéralisme canadien, sont évidemment moins négatifs mais ils ne cherchent typiquement pas à expliquer le succès canadien (Stevenson, 2009).

Cette conclusion n'est pourtant pas farfelue. À la veille du référendum en Écosse, l'idée qu'une consultation populaire sur l'indépendance représente nécessairement l'échec d'un État et de ses modalités d'accommodement paraît moins valide qu'elle ne semblait l'être dans le contexte des référendums québécois. Le Canada ne connaît pas les blocages politiques de la Belgique où le conflit communautaire rend difficile la formation de gouvernement. Il semble aussi en bien meilleure situation que l'Espagne qui confronte une recrudescence du nationalisme catalan et son glissement vers des tendances sécessionnistes avec un refus d'accepter la tenue d'un référendum sur l'avenir politique de la Catalogne.

La question des causes du succès canadien mérite donc d'être posée. Elle a une grande importance théorique puisque la 'recette' pour la survie des États multinationaux libéraux et démocratiques n'est pas claire. Cette question est aussi vitale en termes de politiques publiques puisque la plupart des États en processus de transition démocratiques sont constitués de sociétés complexes et doivent donc trouver des formes de pratiques et d'arrangements permettant à différentes populations de vivre ensemble.

Ce texte est divisé en trois sections. Dans la première section, je dégage de la littérature les diverses stratégies utilisées par les États libéraux et démocratiques pour gérer le multinationalisme. Dans la deuxième section, j'examine comment le Canada s'est servi de ces différentes stratégies afin d'accommoder le Québec depuis la Révolution tranquille. Dans la conclusion, j'amène une perspective comparée sur le cas canadien.

1 Stratégies d'accommodement du nationalisme


Une rapide analyse de la littérature sur l'accommodement du nationalisme montre qu'il existe plusieurs stratégies différentes pouvant aider à diminuer la force d'intentions sécessionnistes dans les démocraties libérales (McGarry et O'Leary, 1993; Coakley, 2003). Ces stratégies sont souvent utilisées en combinaison.

Une première stratégie consiste à promouvoir l'identité nationale étatique. Il s'agit de gagner (ou regagner) la loyauté des citoyens de la communauté distinct en développant une image positive de l'État et de la communauté nationale qu'il projette. Les États déploient tous leur propre nationalisme mais dans les sociétés multinationales ce nationalisme s'érige plus clairement en projet politique qui s'offre comme alternative à celui proposé par les leaders nationalistes (Gagnon, Lecours et Nootens, 2007). L'identité nationale étatique peut incorporer les particularités de différentes communautés historiques à différents degrés : certains nationalismes étatiques sont en fait des représentations culturelles et historiques du groupe majoritaire (l'Espagne entre dans cette catégorie) tandis que d'autres sont de nature plus plurielle (on peut penser à l'identité nationale britannique) (Keating, 2001).

Une autre stratégie est d'accroître la représentation et le pouvoir politique de la communauté au sein des institutions centrales. Les sentiments nationalistes peuvent parfois être issus d'une aliénation face à un État vu comme étant lointain et non représentatif. Une manière de remédier à cette situation et de potentiellement minimiser l'action nationaliste est de faire en sorte que la communauté minoritaire soit représentée au moins proportionnellement à son poids démographique, sinon mieux, et que ses représentants exercent un poids politique considérable. Cet objectif peut se réaliser par le biais de mécanismes formels de partage de pouvoir tels les arrangements consociatifs (Lijphart, 1977) ou, plus généralement, en facilitant l'accès au pouvoir des politiciens de la communauté minoritaire.

Une troisième stratégie est la décentralisation. Les mouvements nationalistes cherchent habituellement à obtenir pour la communauté qu'ils disent représenter un sort politique distinct (Derriennic, 1995) pouvant aller jusqu'à l'indépendance mais se limitant souvent aussi à l'autonomie politique territoriale d'autonomie. Décentraliser le pouvoir politique dans certains champs de politiques publiques, soit pour une communauté spécifique soit par le biais d'un processus de fédéralisation qui restructure la division territoriale du pouvoir, représente souvent une réponse directe aux revendications nationalistes. La mise en œuvre de cette stratégie implique typiquement le début de relations intergouvernementales où la division exacte des responsabilités sera continuellement négociée.

Une quatrième stratégie est d'offrir au groupe minoritaire la reconnaissance qu'il forme de fait une communauté distincte du reste du pays. Les mouvements nationalistes ne sont pas que des groupes d'intérêts et une partie de leurs revendications se situent souvent dans l'univers symbolique. Les leaders nationalistes voient leur communauté comme étant une nation et ils cherchent souvent à ce que ceci soit reconnu politiquement ou constitutionnellement. Même si les effets concrets des pratiques de reconnaissance symbolique peuvent être limités, les États ont souvent



une grande difficulté à utiliser le terme ‘nation’ pour qualifier une communauté autre que celle qu’il définit par le biais de sa citoyenneté et de ses limites territoriales. En conséquence, les négociations autour de la reconnaissance sont souvent plus difficiles que celles liées au partage de pouvoir.

Les questions d’ordre matériel peuvent aussi avoir un impact important sur l’appui à des positions nationalistes. Par exemple, on peut penser que des citoyens croyant que l’indépendance amènerait des coûts importants ou, exprimé différemment, que demeurer au sein de l’État présente des avantages économiques et financiers substantiels, seraient peu enclin à appuyer des positions nationalistes fortes. Conséquemment, l’État peut s’assurer, par le biais de transferts fiscaux et de programme à nature re-distributive, que les citoyens voient des avantages matériels aux arrangements existants. Non seulement la redistribution des ressources financières vers des communautés où existent des mouvements nationalistes peut-elle inciter les citoyens à s’opposer à l’indépendance de peur de devenir plus pauvre mais ces programmes peuvent animer des conceptions typiquement abstraites de citoyenneté et de solidarité territoriale (Béland et Lecours, à venir).

2 Les stratégies d'accommodement du nationalisme et l'approche canadienne

Cette courte recension de la littérature offre une grille d'analyse des modes canadiens de gestion du nationalisme québécois. Cette section s'emploie à voir comment chacun des points soulevés plus haut s'articule au sein d'une approche d'accommodement du Québec.

L'identité canadienne et le nationalisme québécois

Un argument couramment véhiculé par les ténors souverainistes est que les identités canadienne et québécoise sont en contradiction et que le développement du Canada se fait à l'exclusion du Québec. Pourtant, un examen des mutations de l'identité canadienne au cours des 50 dernières années peut facilement donner lieu à une toute autre interprétation.

Si l'identité québécoise se transforme de manière fondamentale dans les années 1960 et 1970, l'identité canadienne connaît aussi des changements importants à la même époque. Tout d'abord, cette identité se nationalise au sens où elle perd de son caractère britannique. Le débat sur le drapeau illustre bien les pressions qu'exerçaient déjà en 1964-1965 le nationalisme québécois sur l'identité canadienne. En effet, le gouvernement de Lester B. Pearson décida de donner au pays un drapeau dénué des références coloniales qui caractérisaient le *Red Ensign*. Cette décision, fortement opposée par le conservateur John Diefenbaker et qui déplaisait à une grande partie de l'électorat canadien, a été prise par des politiciens canadiens-anglais (principalement de l'Ontario) avec comme objectif précis de rendre ce symbole important du pays acceptable pour les Québécois francophones (Champion, 2010). Le nationalisme canadien commence donc à se transformer de manière importante dans les années 1960 et le premier changement important qu'il subit est sa perte de britannicité.

Puis, toujours sous le leadership du Parti libéral du Canada mais cette fois de ses gouvernements Trudeau, le nationalisme canadien se restructure sur les bases du bilinguisme et du biculturalisme. La loi sur les langues officielles de 1968 fait du Canada un État bilingue et il donne à ses citoyens des droits linguistiques. Elle sert aussi de base à une transformation de l'identité canadienne qui incorporera dorénavant de manière plus claire et systématique la réalité francophone. Une volonté de se distinguer des États-Unis, objectif important des gouvernements Trudeau, sert aussi l'incorporation au nationalisme canadien de la dualité linguistique. À la différence d'un pays tel l'Espagne, par exemple, le nationalisme étatique au Canada ne s'appuie pas exclusivement sur les caractéristiques linguistiques et culturelles du groupe majoritaire; au contraire, les attributs de la communauté minoritaire représentent une partie importante de son existence contemporaine.


Le bilinguisme officiel n'est évidemment pas la seule politique qui a nourri le nationalisme canadien contemporain. D'autres politiques publiques ont aussi façonné l'identité nationale canadienne. Pensons, par exemple, à la politique directrice en santé (la loi canadienne sur la santé) qui encadre les systèmes de santé provinciaux et qui donne une

valeur symbolique importante à ce qui est vue comme étant une approche pancanadienne. Le système de santé est souvent présenté par les politiciens fédéraux comme incarnant des valeurs de compassion et d'égalité associées à la société canadiennes. Les politiques sociales fédérales telles l'assurance-emploi sont aussi liées à des objectifs de protection sociale qui nourrissent l'idée d'une société politique canadienne définie par son progressisme. La nature de cette identité nationale telle qu'alimentée par ces programmes et les valeurs qui leur sont associées a facilité une certaine congruence avec le nationalisme québécois qui se revendique aussi de l'égalitarisme et de la justice sociale. Les nationalistes québécois ont bien sûr argumenté que le Québec se détache du reste du Canada par son progressisme, soulignant l'existence de programmes telles les garderies à \$7 et l'assurance-médicament (Béland et Lecours, 2012). En réalité, l'écart entre les politiques publiques fédérales de la Révolution Tranquille à la formation du gouvernement conservateur de Stephen Harper en 2006 et les préférences des Québécois (telles qu'extrapolées des politiques publiques québécoises) semble minime. En plus des politiques sociales et de la santé, d'autres grands axes de politique publique telles la politique étrangère (avec son accent traditionnel sur la diplomatie et le multilatéralisme) la politique environnementale et la politique industrielle n'ont pas, du moins jusqu'à 2006, fortement tranché avec l'identité québécoise.

Depuis 2006, la définition de l'identité canadienne par ses gouvernements s'est réorientée. En effet, les gouvernements conservateurs qui ont dirigé le pays depuis ce temps ont adopté des positions de politiques publiques et un discours identitaire qui s'éloignent de ce qui avait prévalu depuis les années 1960. Cette transformation rend les manifestations du nationalisme canadien contemporain moins cohérentes avec l'identité québécoise. Plutôt que de mettre l'accent sur la Loi canadienne sur la santé et de perpétuer la notion qu'elle encadre un système qui représente les valeurs de l'identité canadienne, les Conservateurs encouragent les provinces à expérimenter dans le domaine de la santé. Loin de parler de compassion canadienne en matière de protection sociale, ils insistent plutôt sur la responsabilité individuelle. À l'encontre de la notion que le Canada est un pays de nature pacifique préférant la diplomatie multilatérale, le parti Conservateur cherche à faire ressortir son militarisme et affirme sa souveraineté dans l'Arctique. Cette tentative de ré-articulation de l'identité canadienne à partir de politiques publiques tranchant avec celles du passé pourrait, si elle tient sur le long terme, affecter négativement la capacité d'accommodation du Québec par le Canada.

Pouvoir et représentation au sein des institutions centrales

La transformation du nationalisme canadien à partir des années 1960 s'accompagne de changements importants dans la sociolinguistique du pouvoir politique fédéral. Jusqu'à cette décennie, les Premiers ministres du Canada furent presque exclusivement des Anglophones et leur français était au mieux rudimentaire. La présence francophone dans la fonction publique fédérale était aussi inférieure à son poids démographique. Pour Pierre Trudeau, cette réalité résultait en une aliénation des maints québécois francophones envers le gouvernement fédéral et en appui



grandissant pour l'indépendance. C'est en grande partie avec l'idée de renverser cette tendance que Pierre Trudeau défend la politique de son gouvernement sur les langues officielles. À la Chambre des Communes, il déclara :


Dans toutes les parties du pays, au sein des deux groupes linguistiques, il y a ceux qui réclament l'uniformité. Ce sera plus simple et moins cher, disent-ils. Dans le cas de la minorité française, l'isolement est prescrit comme étant nécessaire a (sic) la survivance. Nous ne devons jamais sous-estimer la force ou la durabilité de ces appels aux sentiments humains profonds.

Il est certain que ces arguments se fondent sur la peur, sur une conception étroite de la nature humaine, et sur une évaluation défaitiste de notre habileté à modifier notre société et ses institutions pour répondre aux demandes de ses citoyens. Ceux qui défendent la séparation, sous quelque forme que ce soit, sont prisonniers des injustices passées, aveugles aux possibilités de l'avenir (1968).

Un mécanisme-clé de promotion de l'identité canadienne par le biais de la nouvelle législation était le renforcement de la présence francophone au sein des institutions du gouvernement fédéral. Pour Pierre Trudeau, si les Québécois se voyaient davantage à Ottawa et s'ils croyaient que leurs représentants y exerçaient un pouvoir politique important, ils seraient plus susceptibles de vouloir rester canadiens.

Toute la notion du 'French power' à Ottawa a souvent été décrié comme étant une approche erronée. Ce que les Québécois voulaient, dit-on, était uniquement plus d'autonomie pour leur province. Il est évidemment difficile de dire quelles dimensions de l'accommodation canadienne du Québec ont le plus contribué à garder le Québec au sein du pays. Il ne faudrait par contre pas sous-estimer l'importance de la représentation québécoise à Ottawa et de l'exercice du pouvoir par les Québécois sur la scène fédérale.

Un des impacts concrets de la Loi sur les langues officielles est que le Canada a depuis souvent été mené par des Premiers ministres représentant des circonscriptions québécoises. En effet, avec l'instauration du bilinguisme officiel, il devint crucial que le gouvernement fédéral puisse communiquer avec les Québécois en français, ce qui dégagait des opportunités de carrière pour les hommes et femmes politiques issus de la province. Des Québécois sont non seulement devenus Premier ministre mais ils ont aussi fréquemment détenus des postes de Cabinet importants. Dans ces conditions, il a été plus difficile de convaincre une majorité de Québécois que le Canada est un pays étranger qui ne peut comprendre le Québec. Le régime de bilinguisme canadien a aussi fait en sorte que tout aspirant sérieux au poste de premier ministre se doit de pouvoir s'exprimer en français. Ainsi, même en l'absence de Québécois au plus haut niveau ministériel, le gouvernement fédéral inclut typiquement plusieurs politiciens parlant français.




La représentation des Québécois dans la fonction publique fédérale contribue aussi à rendre plus difficile à vendre l'idée péquiste que le Canada est un pays étranger. Les données sur les communautés linguistiques et la fonction publique montrent que les Francophones sont (légèrement) surreprésentés. Ceci a trois impacts importants quant à l'accommodation du Québec. Tout d'abord, cette présence francophone facilite la communication entre les agents de service fédéraux et les Québécois. Ensuite, elle fait que plusieurs Québécois sont employés par le gouvernement fédéral; en termes concrets, quelques dizaines milliers de personnes résidant au Québec travaillent pour des ministères et organismes fédéraux.¹ Finalement, la présence de Québécois dans les plus hauts échelons de la fonction publique fédérale veut dire que les ministres ont accès à des analyses et perspectives québécoises.

Même avant la transformation de la présence québécoise dans les institutions centrales issue de la Loi sur les langues officielles, le système politique canadien comportait déjà des éléments qui favorisaient l'accommodation du Québec par le bien de pratiques de représentation. Par exemple, la convention d'alternance entre Anglophone et Francophone pour le poste de Gouverneur-Général a peut-être contribué à rendre la Couronne moins négative pour les Québécois. La loi exigeant que trois juges de la Cour Suprême du Canada proviennent du Québec explique fort probablement, du moins en partie, la crédibilité et légitimité de l'institution dans la province. Le statut de la Cour Suprême au Québec est important car la plus haute cour de justice au pays a souvent à trancher des conflits impliquant le Québec et le gouvernement fédéral. Elle a aussi eu à se prononcer sur les procédures devant guider un référendum sur l'indépendance du Québec, émettant une opinion qui a été jugée par équilibrée par la plupart des intellectuels québécois. Contrairement à un pays comme l'Espagne où les communautés minoritaires voient les tribunaux constitutionnels comme étant manipulés par le gouvernement central, le Canada jouit d'un arbitre sur le terrain constitutionnel qui possède une réputation d'impartialité et de compréhension des complexités de la société politique canadienne.

Le fédéralisme canadien et l'autonomie politique québécoise

La pièce maîtresse de l'architecture canadienne d'accommodation du Québec est le fédéralisme. L'existence de structures fédérales au Canada est évidemment le produit d'une communauté canadienne-française dont les élites avaient réclamé en 1867 une autonomie politique afin de protéger le caractère distinct d'une société catholique et francophone. Jusqu'aux années 1960, l'autonomie provinciale a permis à l'élite politique conservatrice québécoise de limiter l'influence des forces externes, surtout le gouvernement fédéral, sur une société qu'elle voulait garder unie par la religion, la langue et un mode de vie traditionnelle.


1. <http://www.tbs-sct.gc.ca/res/stats/fpspt-efprde-eng.asp>



Le fédéralisme fut une structure-clé lorsque la nouvelle élite politique québécoise de la Révolution tranquille devint des acteurs d'importants changements sociaux, culturels et économiques. En effet, sans l'autonomie politique issue des structures fédérales de gouvernance, il aurait été plus difficile d'opérer les transformations majeures amenées à la société québécoise à partir des années 1960s. Par exemple, dans le contexte d'un État unitaire ou d'une fédération octroyant moins de responsabilités constitutionnelles à ses entités constituantes, un virage tel celui de la Révolution tranquille aurait beaucoup plus dépendu de la coopération de l'État central.

Les structures fédérales canadiennes ont à la fois dessiné les contours de la nouvelle identité québécoise et permis son développement et expression. En effet, dans l'absence d'une province autonome, la reterritorialisation de l'identité canadienne-française aurait probablement suivi un parcours différent puisque c'est le gouvernement du Québec qui a mené ce processus et reconstruit une identité qui serait dorénavant congruente avec le territoire québécois. Les structures fédérales ont donc permis le développement d'une communauté politique québécoise moderne affichant une identité robuste. Dans ce contexte, l'autonomie politique du Québec permet aux Québécois d'afficher et d'exprimer leur identité. Dans un environnement fédéral, les Québécois peuvent combiner les identités québécoise et canadienne ou se considérer simplement québécois (ou canadiens). La représentation politique et institutionnelle de deux identités territoriales est un élément-clé de l'accommodation canadienne du Québec par le biais du fédéralisme.


Une des logiques du fédéralisme comme approche à l'accommodement de communautés minoritaires est qu'il permet aux gouvernements de ces communautés de formuler pour elles des politiques publiques dans des domaines prioritaires (par exemple, la langue, la culture, l'éducation, le développement économique) (Elazara, 1994; Burgess, 2006). De cette façon, c'est-à-dire en ne laissant pas au gouvernement central la responsabilité de légiférer sur l'ensemble des domaines de politiques publiques (dont plusieurs qui, en situation de multinationalisme, sont sensibles), le fédéralisme permet d'éviter des conflits intercommunautaires. Au Canada, il existe bien entendu des contraintes à l'autonomie du gouvernement du Québec en matière de formulation de politiques publiques et de législations. Les lois québécoises, par exemple, doivent se situer dans les champs d'action provinciaux tels que stipulés dans la Constitution ou des jugements des cours et elles doivent se conformer à la Charte canadienne des droits et libertés. Tout de même, le fédéralisme canadien permet au Québec d'établir des politiques dans tout une série de domaines d'intervention de l'État : la langue, la culture, l'éducation (le Canada est une des rares fédérations à ne pas avoir un ministère d'éducation nationale), la protection sociale, l'environnement, le développement économique et beaucoup d'autres. Le fédéralisme canadien est souvent décrit comme dominateur et centralisateur par ses détracteurs. Ce jugement ne se justifie que si le fédéralisme canadien est comparé à un idéal-type bien précis où l'autorité fédérale ne s'occupe que de champs tels la défense et la politique monétaire. D'une perspective comparée, il n'y a nul doute que le Québec jouit d'une autonomie politique bien plus grande que n'importe quelle autre entité constituante d'une fédération.



L'accommodement du Québec au sein du Canada par le biais du fédéralisme tient aussi à sa flexibilité. D'un certain angle, le fédéralisme canadien apparaît rigide plus que flexible. Il est en effet incontestable que la réforme du fédéralisme par des voies constitutionnelles n'a pas réussi et que cette avenue ne semble pas être prometteuse dans le futur. Une formule d'amendement constitutionnel exigeante combinée à des préférences provinciales divergentes font en sorte de rendre le changement constitutionnel difficile au Canada. La flexibilité du fédéralisme canadien tient au fait que, contrairement à la Belgique par exemple, le changement peut survenir sans réforme de la constitution. En effet, la nature du constitutionnalisme canadien fait que les détails du fonctionnement et des procédés du fédéralisme n'ont pas à être codifiés dans leurs détails. Il est donc possible de faire évoluer le fédéralisme au Canada sans changer la constitution du pays.

Dans ce contexte, la nature des relations intergouvernementales canadiennes favorise la flexibilité. Le fédéralisme canadien est de type exécutif, c'est-à-dire qu'il implique des relations entre les gouvernements du Canada et des provinces. Le Québec peut donc interpellier le gouvernement fédéral pour négocier la place respective des deux gouvernements dans un domaine de politiques publiques. Ce fut le cas dès le début de la Révolution tranquille lorsque plusieurs responsabilités furent transférées du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec, notamment celle de gérer les régimes de retraites du Québécois par le biais de la Régie des rentes du Québec (RRQ), une rareté dans les systèmes fédéraux. Plus tard, en 1979, l'accord Cullen-Couture de 1979 (remplacé par l'accord Canada-Québec de 1991) permit au Québec de choisir une grande partie de ses immigrants. Dans le contexte de ce type de relations bilatérales, le gouvernement du Québec peut chercher à mobiliser l'opinion publique de la province afin de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il accepte certains changements, comme ce fut le cas aux lendemains du référendum de 1995 lorsque les pouvoirs en matière de formation de la main d'œuvre furent transférés au Québec.

Dans certaines situations, le changement peut s'effectuer sans accords formels. Par exemple, le Québec a développé, dans les cinquante dernières années, une politique étrangère multidimensionnelle soutenue par une infrastructure chapeautée par un ministère responsable et constituée de délégations et bureaux à l'étranger. Le développement de cette 'para-diplomatie' québécoise s'est fait en grande partie sans la négociation d'accords particuliers avec le gouvernement du Canada. (Des exceptions importantes furent les ententes relatives à la représentation du Québec dans la Francophonie et à l'UNESCO). En effet, le Québec a profité d'une certaine ambiguïté quant aux conséquences de la division des pouvoirs sur la conduite de relations internationales pour développer une action internationale sans parallèle chez les entités constituantes de fédérations.




Il existe aussi certains éléments de multilatéralisme dans le fonctionnement du fédéralisme canadien que le Québec a su utilisés. Souvent, le Québec a cherché à rallier les provinces dans le but soit de s'opposer à une initiative fédérale (par exemple, la création d'un organisme fédéral de valeurs mobilières, qui s'est éventuellement retrouvé devant la Cours suprême) soit de faire pression sur le Gouvernement du Canada pour qu'il fasse plus (par exemple, augmenter les transferts fédéraux pour la santé). C'est d'ailleurs pour ces fins que le gouvernement du Québec a pris les devants dans la création d'une institution de collaboration intergouvernementale, le Conseil de la Fédération. Le multilatéralisme dans les relations intergouvernementales canadienne, même lorsqu'il est mené par le gouvernement fédéral est peu contraignant, en ce sens que le Québec peut typiquement se soustraire des accords qui en découle (par exemple, l'Entente-cadre sur l'union sociale).

En bref, le fédéralisme est un élément-clé de l'accommodement canadien du Québec. Il donne au Québec un lieu de développement de sa communauté politique et d'expression de son identité qui n'est égalé par aucun autre État. Le blocage constitutionnel canadien cache une décentralisation et flexibilité du fédéralisme qui permet de s'ajuster, sans évidemment toujours les rencontrer, aux demandes des gouvernements québécois.

L'enjeu de la reconnaissance

L'absence d'une reconnaissance constitutionnelle du Québec comme nation ou, à tout le moins, comme 'société distincte' est typiquement vu comme étant la faiblesse principale de l'accommodement canadien du Québec. Il est incontestable que cette reconnaissance, telle que proposée dans les accords du Lac Meech et de Charlottetown, a suscité une grande opposition dans la société politique canadienne pendant les années 1980 et 1990. Cette absence d'une reconnaissance constitutionnelle est souvent interprétée comme montrant qu'il y a non-accommodement du Québec car le Canada ne reconnaît pas explicitement son caractère multinational (Gagnon et Iacovino, 2007). En fait, non seulement existe-t-il d'autres dimensions au système canadien d'accommodement du Québec (traités dans ce texte), mais l'identité québécoise est reconnue, explicitement ou implicitement, par le biais de toute une gamme de décisions du gouvernement du Canada.

Comme nous venons de le mentionner, le gouvernement fédéral a transféré au Québec des pouvoirs dans plusieurs domaines de politiques publiques depuis la Révolution tranquille : les retraites, l'immigration, la formation de la main d'œuvre, etc... Il est vrai que souvent la possibilité d'exercer ces pouvoirs était offerte à l'ensemble des provinces. Toutefois, l'objectif politique de ces exercices de décentralisation était de rencontrer une demande précise du gouvernement du Québec et, par le fait même, de reconnaître le caractère distinct de la province. En effet, la résultante de la décentralisation de plusieurs pouvoirs vers le Québec est une asymétrie dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques au pays. Cette asymétrie en matière de politiques publiques est en fait un accommodement identitaire. Par exemple, l'accord fédéral-provincial sur la santé de 2004 avec sa dimension



permettant au Québec d'être exclu de certaines planifications communes et de mécanismes d'imputabilité pan-canadiens disait se fonder « sur un fédéralisme asymétrique, c'est-à-dire un fédéralisme flexible qui permet notamment l'existence d'ententes et d'arrangements adaptés à la spécificité du Québec.²» Étant donné que le système de santé québécois n'est fondamentalement pas très différent de celui des autres provinces, la spécificité mentionnée est d'abord et avant tout identitaire.

La légitimité de l'identité québécoise et de son expression est pleinement reconnue par le gouvernement du Canada. Cette reconnaissance s'étend à l'expression internationale. En effet, malgré l'existence d'une rivalité et de certaines tensions entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec dans le domaine de relations extérieures, le Canada n'a pas cherché à délégitimer les efforts de projection de l'identité québécoise au-delà des frontières du Canada déployés par le gouvernement du Québec.

L'illustration la plus convaincante que le Québec se voit donner des qualités nationales par gouvernement fédéral est que ce dernier ait deux fois accepté l'idée qu'il puisse faire sécession du Canada. Contrairement à l'Espagne, où le gouvernement central insiste qu'il n'existe qu'une nation et donc qu'un seul demos, le Canada a accepté la notion que le Québec constitue une communauté politique dont le droit à l'autodétermination s'étend, en principe, jusqu'à la sécession. L'effort de spécification des paramètres d'un processus menant à l'indépendance du Québec par les institutions politiques canadiennes (le gouvernement, la Chambre des communes, la Cour Suprême) suggère une reconnaissance implicite de la nature particulière de la communauté politique québécoise. La Chambre des communes a pour sa part reconnue explicitement le caractère national de cette communauté par le biais d'une résolution en 2006. L'effet de cette résolution sur l'attachement au Canada des Québécois semble avoir été minime. Plusieurs ont spéculé que c'était parce que cette initiative n'engageait rien de concret, qu'elle était purement symbolique. Pourtant, le symbolisme d'une reconnaissance était ce que les politiciens québécois avaient cherché depuis la Révolution tranquille, les aspects plus pratiques de l'accommodement se réalisant surtout par le biais du fédéralisme. Il est possible que la résolution sur la nation ait été moins significative qu'elle ne l'aurait été vingt ans plus tôt parce que les pratiques canadiennes d'accommodement du Québec avaient somme toute consacré une reconnaissance implicite de la différence identitaire québécoise.

En somme, il est vrai que le discours politique canadien ne comporte pas de fréquentes références à la nation québécoise ou une caractérisation du pays comme étant multinational. Par contre, le traitement différencié du Québec par le gouvernement du Canada dans le cadre des relations intergouvernementales et de certains enjeux particuliers à la province telle la quête d'autodétermination suggère la reconnaissance d'une identité et communauté politique plus que provinciales.

2. http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/delivery-prestation/fptcollab/2004-fmm-rpm/bg-fi_quebec-fra.php

Péréquation et le fédéralisme rentable

L'accommodement canadien du Québec ne prend pas que des formes identitaires, représentationnelles et institutionnelles. Il existe aussi des aspects de nature économique et matérialiste à cet accommodement. La pierre angulaire de cette dimension d'accommodement est le programme fédéral de péréquation.

Le programme de péréquation a pour but d'assurer que tous les Canadiens, quel que soit la province où ils vivent, aient accès à des services publics de qualité comparable à un taux comparable de taxation. Le programme établit des capacités fiscales pour chaque province (c'est-à-dire leur capacité à générer des revenus) et, au moyen de transferts inconditionnels, amène à une norme (approximant une moyenne des capacités fiscales des 10 provinces) les provinces qui s'y situent au-dessous. La responsabilité du gouvernement fédéral d'effectuer des paiements de péréquation a été enchâssée dans la Loi constitutionnelle de 1982.

La péréquation est au premier chapitre un programme visant à atteindre une certaine forme d'égalité dans la société politique canadienne puisqu'il vise à ce que, par exemple, les citoyens résidant au Québec, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba aient accès à des services publiques de qualité comparable à ceux vivant en Colombie-Britannique (Lecours et Béland, 2011). Il y a une autre dimension, moins visible, à la péréquation : elle sert à l'accommodement du Québec.

La création même du programme de péréquation avait un angle québécois. Deux éléments contextuels liés au Québec et à ses rapports au fédéralisme canadien ont encouragé l'établissement d'un programme de redistribution horizontale de la richesse. Le premier est le rapport Tremblay, issu de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels dont le mandat était d'examiner les relations fédérales-provinciales sous l'angle fiscal. Le contexte d'après-guerre correspondait au Canada à un accroissement de la centralisation fiscale et politique. Le rapport Tremblay, adoptant une perspective fortement autonomiste (d'ailleurs jugée trop radicale par Maurice Duplessis), plaidait pour une restructuration du fédéralisme fiscal qui donnerait aux provinces un meilleur contrôle sur leurs ressources financières. Le deuxième est la loi de 1954 qui allait permettre au Québec de prélever un impôt sur les particuliers. Cette initiative, combinée à la méfiance québécoise face au système de *tax-rentals* (par lequel les gouvernements provinciaux 'louaient' leur pouvoir constitutionnel en matière de taxation au gouvernement fédéral) semblait accroître la position d'isolement du Québec dans le fédéralisme fiscal canadien (Stevenson, 2009 : 132-135). Un programme de redistribution territoriale de la richesse pouvait, selon plusieurs décideurs de l'époque, servir à briser l'isolation du Québec.

La péréquation a sans aucun doute contribué à l'intégration du Québec au sein du fédéralisme fiscal canadien. Il est évidemment impossible de savoir si, ou jusqu'à quel point, elle a contribué à ce que les Québécois gardent un attachement au Canada. Par contre, il est clair qu'elle s'articule parfaitement avec le discours fédéraliste du Parti libéral du Québec (PLQ) et représente un problème pour les politiciens souverainistes. Pour le PLQ, les paiements de

péréquation représentent simplement un bénéfice, sinon un droit, découlant de la citoyenneté canadienne. Ce discours peut résonner parce que le programme de péréquation est populaire au Québec.³ Les souverainistes, quant à eux, tentent d'éviter les débats sur la péréquation. Lorsque pressés d'en parler, l'argument souverainiste est qu'il s'agit simplement de l'argent des Québécois qui leur revient.

Malgré cet argument, la péréquation reste fort probablement un point fort du Canada pour les Québécois. Indépendamment, de l'effet du programme sur l'attachement des Québécois au Canada, les paiements de péréquation versés au Québec représentent un signe fort que le fédéralisme canadien est profitable pour la province. Le Québec a toujours reçu des paiements de péréquation depuis l'instauration du programme en 1957. Dans ce contexte, l'argument pour les bénéfices financiers de l'indépendance du Québec doit suivre un cheminement complexe. Il consiste principalement à dire que la politique industrielle du gouvernement fédéral favorise d'autres provinces et qu'elle est en grande partie responsable de la faiblesse économique relative du Québec.⁴ L'importance des montants de péréquation allant au Québec (9.2 milliards, c'est-à-dire environ 55% de l'enveloppe totale pour 2014-2015) représente un argument plus direct quant aux bénéfices du fédéralisme canadien pour le Québec.

La structure du programme de péréquation est généralement favorable au Québec, particulièrement en ce qui a trait à l'énergie et aux ressources naturelles. En effet, une partie des revenus issus de l'exploitation hydro-électrique peut être exclus du calcul de la capacité fiscale du Québec puisque le gouvernement de la province vend cette énergie aux Québécois à un prix bien inférieur à celui du marché. La résultante est une capacité fiscale plus basse (et des paiements de péréquation plus importants) que si cette hydro-électricité était vendue au prix du marché, une situation décrié comme injuste par d'autres provinces (Flanagan et Christensen, 2014).

La péréquation donne une visibilité importante aux avantages du fédéralisme fiscal canadien pour le Québec. Cette visibilité doit en partie au fait que la péréquation est un programme fédéral entièrement administré par le gouvernement du Canada (à la différence de l'Australie, par exemple, où il est géré par une commission indépendante, la Commonwealth Grants Commission). Ainsi, la péréquation peut s'inscrire dans le débat politique. En 2007, par exemple, l'annonce d'une importante réforme qui allait résulter en de plus grands paiements pour le Québec fut faite lors d'une campagne électorale où le PLQ était dans une chaude lutte avec le PQ et l'ADQ. Plus généralement, l'annonce annuelle des paiements de péréquation permet au gouvernement fédéral de rappeler aux Québécois les bénéfices matériels d'avoir la citoyenneté canadienne.

3. Dans un sondage réalisé par Pollara pour le Mowat Center for Policy Innovation en 2010, 88% des Québécois interrogés appuyaient (fortement ou modérément) le programme de péréquation. Voir Canadian Opinion Research Archive, www.queensu.ca/cora.

4. Ce fut la réponse du Ministre des relations internationales du Québec Jean-François Lisée réagissant aux propos du Ministre fédéral Denis Lebel qui s'inquiétait de « l'appauvrissement du Québec » et de sa dépendance grandissante envers Ottawa suite à l'annonce des paiements de péréquation pour 2014-2015 de janvier 2014.


3 Le Canada en perspective comparée

La configuration canadienne de l'accommodement du Québec est bien entendu unique. Elle est le produit d'un héritage historique institutionnel particulier (le fédéralisme) ainsi que de décisions politiques (ré-articulation du nationalisme canadien, création du programme de péréquation) qui représentent des points tournants dans la société politique canadienne. D'autres États libéraux-démocratiques ont développé leur propre approche face à leur communauté politique minoritaire.⁵ La conclusion de ce texte examine comment le Canada se compare au Royaume-Uni, à l'Espagne et à la Belgique quant aux cinq dimensions d'accommodement présentées ci-haut.

Le nationalisme canadien contemporain a la particularité d'être construit sur des bases bilingues et biculturelles, c'est-à-dire de manière à incorporer les particularités du Québec (et de la minorité francophone ailleurs au Canada). Cette forme de nationalisme tranche nettement avec celui de l'Espagne où la langue, la culture et l'histoire qui y sont attachées sont exclusivement celles de la communauté majoritaire. Cette configuration contribue à expliquer pourquoi plusieurs basques et catalans se sentent aliénés par rapport à l'Espagne. La Belgique est aussi très différente du Canada. Le nationalisme belge a été fracturé par les conflits communautaires et la scission des partis politiques dans les années 1960 et 1970 et il continue de s'amenuiser alors que les problèmes de formation de gouvernement accentuent les divisions politiques entre Flamands et Francophone. La faiblesse du nationalisme belge, issu d'une grande polarisation sociale et politique entre les deux communautés, fait que son potentiel d'unification est maintenant limité. La conception nationale britannique présente des similarités avec le nationalisme canadien en ce sens qu'il n'exclue pas dans son articulation les communautés minoritaires. En effet, le Royaume-Uni se définit comme 'une communauté de communautés' qui a, il est vrai, l'Angleterre comme noyau. Il est donc possible d'être britannique par le biais de son appartenance aux communautés politiques écossaise, galloise et nord-irlandaise.

La représentation des Québécois dans les institutions fédérales et le pouvoir qu'ils y exercent représente une dimension importante (mais peu souligné) du système d'accommodement canadien qui a peu de parallèles ailleurs. En Espagne, les politiciens basques et catalans sont moins présents dans les institutions centrales que les Québécois ne le sont au Canada; il n'existe pas de pratiques politiques permettant aux Basques et aux Catalans d'avoir une représentation assurée à Madrid; la constitution du Tribunal constitutionnel qui doit arbitrer les différends entre l'État et les Communautés autonomes ne tient pas compte de la diversité du pays et il n'est pas perçu (au pays basque et en Catalogne) comme étant impartial. En contraste, au Royaume-Uni, l'Écosse bénéficie depuis la fin du 19^e siècle d'un poste ministériel au sein du Cabinet du gouvernement britannique afin d'articuler la perspective écossaise et, si nécessaire, d'ajuster les détails de politiques publiques à la situation en Écosse. De plus, les politiciens écossais ont souvent pu participer à l'exercice du pouvoir politique à Westminster. En Belgique, les mécanismes de


5. Le terme 'communauté minoritaire' est utilisé pour référer aux Flamands dans le contexte de la Belgique même s'ils sont une majorité démographique car plusieurs partis flamands présentent l'idée qu'il existe une nation flamande.



représentations et d'exercice du pouvoir dans les institutions centrales (particulièrement l'exécutif) sont fortement développés et constitutionnalisés. Par le biais de règles issues de l'approche de la démocratie consociative, il doit y avoir un nombre égal de ministres flamands et francophones dans tout gouvernement belge. Ces mécanismes, qui ont permis à la Belgique de gérer les enjeux posés par une dichotomisation de ses groupes majoritaire et minoritaire à la suite des crises communautaires, favorisent maintenant des blocages politiques importants dans le contexte de formations de gouvernements; ils représentent aujourd'hui autant un problème qu'une solution pour l'unité politique de la Belgique (Sinardet, 2001).

Le fédéralisme est la pierre angulaire du système canadien d'accommodement. Des structures fédérales servent aussi l'accommodement du Pays basque et de la Catalogne en Espagne, mais l'autonomie de ces Communautés autonomes (surtout celle de la Catalogne, qui ne jouit pas de l'autonomie fiscale du Pays basque) est plus limitée que celle du Québec. Le gouvernement espagnol intervient dans plusieurs champs de politiques publiques (par exemple, l'éducation primaire et secondaire) d'une manière qui serait impensable au Canada. Aussi, le changement dans la répartition des pouvoirs est difficile : le Tribunal constitutionnel interprète la constitution de manière très littérale, comme le montre son jugement de 2010 sur la réforme du Statut d'autonomie de la Catalogne, ce qui limite les possibilités de changement constitutionnel; de plus, le gouvernement central refuse habituellement de transférer des responsabilités aux Communautés autonomes par le biais d'accords intergouvernementaux. Le Royaume-Uni a accommodé l'Écosse sans lui offrir d'autonomie territoriale jusqu'au (ré) établissement du parlement écossais en 1999. L'autonomie de l'Écosse, surtout en matière fiscale, reste somme toute modeste, mais cette voie demeure ouverte afin de travailler à l'accommodement britannique de l'Écosse. Ironiquement, 15 ans après le développement de cette autonomie territoriale, le gouvernement écossais du SNP s'apprête à tenir un référendum sur l'indépendance. Le fédéralisme belge, quant à lui, est très décentralisé malgré le fait que virtuellement tous les programmes de la Sécurité sociale restent aux mains du gouvernement fédéral. Si elle offre une grande autonomie à ses entités constituantes, la structure du fédéralisme belge favorise peu la construction de ponts entre les deux communautés et, par le fait même, la promotion d'une loyauté à la Belgique (Swenden et Theo Jans, 2006).

Au Canada, la reconnaissance a fort probablement été la question la plus délicate en relation avec le Québec. Ce type de question n'est jamais même apparu au Royaume-Uni et en Belgique. Dans le contexte britannique, l'utilisation fréquente du mot nation dans le discours politique pour désigner les communautés du Royaume-Uni rend redondant toute reconnaissance plus formelle. En Belgique, le fait que le mouvement nationaliste se retrouve dans le groupe démographiquement majoritaire a aussi aidé à ce que les Flamands ne s'attardent pas à demander à ce faire reconnaître comme nation par l'État belge. En Espagne, les partis basques et catalans demandent ce type de reconnaissance et ils se sont heurtés à un refus ferme de la part de l'État espagnol, l'argument étant qu'il n'existe qu'une nation au pays, soit la nation espagnole. Même une référence oblique au caractère national de la Catalogne




(une reconnaissance par l'État espagnol que le Parlement catalan considère que la Catalogne forme une nation) incluse dans la réforme du Statut d'autonomie de 2006 a été jugée inconstitutionnelle par le Tribunal constitutionnel. Dans le contexte espagnol, il n'y a pas non plus de reconnaissance implicite de nations autres que l'Espagne. Par exemple, la volonté du Parlement catalan de tenir une consultation populaire sur le futur de la Catalogne est écarté par Madrid qui utilise l'argument de la nature mono-nationale du pays.

La péréquation canadienne donne aux Québécois des raisons concrètes de demeurer Canadiens. Plus largement, les dimensions fiscales des arrangements institutionnels peuvent influencer sur l'attrait de la sécession et de la citoyenneté étatique respectivement. En Belgique, malgré l'absence d'un programme spécifique de péréquation, la plus grande richesse de la Flandre en comparaison à la Wallonie se traduit par des transferts implicites, par le biais des mécanismes de la Sécurité sociale, du Nord au Sud, une situation décrite par la majeure partie des partis flamands. En effet, le discours nationaliste flamand se nourrit substantiellement de ces transferts perçus comme étant exagérés et injustifiés (Béland et Lecours, 2012). En Espagne, la Catalogne réclame depuis longtemps une autonomie fiscale comparable à celle du Pays basque et la grave crise fiscale et économique qui a débuté en 2008 a mené les politiciens catalans à faire le procès des arrangements fiscaux espagnols, plusieurs d'entre eux suggérant que la Catalogne serait plus riche si elle quittait l'Espagne. Au Royaume-Uni, la formule de financement territoriale (connue sous le nom de Barnett) créée à la fin des années 1970 est avantageuse pour l'Écosse. Cet avantage n'a par contre pas empêché le gouvernement écossais du SNP de préparer une consultation populaire sur l'indépendance.

En effet, force est de constater qu'il n'existe pas de formule magique d'accommodement des communautés nationales minoritaires. Le Royaume-Uni fait face à un référendum sur l'indépendance de l'Écosse malgré un nationalisme étatique souple, une représentation écossaise au Cabinet, l'autonomie territoriale (récente, il est vrai), des pratiques de reconnaissance et la formule Barnett. Le Canada a aussi vécu des référendums sur la souveraineté du Québec même si son nationalisme est construit sur des bases biculturelles, son fédéralisme est flexible et décentralisé, son gouvernement fédéral est souvent mené par des Québécois et son programme de péréquation apporte des ressources financières au Québec.

L'Espagne et la Belgique, en revanche, n'ont pas eu à faire face à de tels référendums. Dans les deux cas, il ne faut toutefois pas y voir un succès. Il n'y aura probablement pas de référendum sur l'avenir politique de la Catalogne (comme il n'y en a jamais eu sur celui du Pays basque malgré des revendications en ce sens) (Lecours, 2007) parce que l'État espagnol ne le permet pas. La rigidité du nationalisme et du fédéralisme espagnols ont fait que la crise économique et la décision du Tribunal constitutionnel d'invalider plusieurs clauses de la réforme du Statut d'autonomie de la Catalogne en 2010 a mené à une montée importante de l'appui à l'indépendance catalane et à un profond malaise dans les relations entre la Catalogne et l'Espagne (Petithomme et Fernandez Garcia, 2013). En Belgique, la



décentralisation continue du fédéralisme et les mécanismes consociatifs ont beaucoup contribué à l'isolement mutuel des deux communautés et les blocages politiques issus des processus de formation de gouvernements qui en découlent rendent incertain l'avenir de la fédération (Deschouwer and Reuchamps, 2013).

En matière d'accommodement en contexte de multinationalisme, le succès est toujours relatif. La perspective comparée suggère par contre que, contrairement à ce qu'on retrouve dans les écrits de beaucoup d'intellectuels québécois, le Canada représente plus un succès qu'un échec. La 'recette canadienne' est difficile à copier : elle est ancrée dans la profonde, et unique, 'condition fédérale' (Smiley, 1987) de la société politique canadienne et dans un accès au pouvoir politique qu'ont les politiciens de la communauté minoritaire qui, dans la plupart des autres États, est difficile à accepter

Références

- Béland, Daniel et André Lecours. 2012.** *Nationalisme et protection sociale*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Béland, Daniel et André Lecours (à venir),** "Accommodation and the Politics of Fiscal Equalization in Multinational States: The Case of Canada," *Nations & Nationalism*.
- Burgess, Michael. 2006.** *Comparative Federalism. Theory and Practice* (London: Routledge).
- Burgess, Michael and John Pinder (dir). 2007.** *Multinational Federations* (London: Routledge).
- Champion, Christian P. 2010.** *The Strange Demise of British Canada. The Liberals and Canadian Nationalism, 1964-68*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Coakley, John (dir). 2003.** *The Territorial Management of Ethnic Conflict*. London: Frank Cass.
- Derriennic, Jean-Pierre. 1995.** *Nationalisme et démocratie. Réflexion sur les illusions des indépendantistes québécois*. Québec : Boréal.
- Deschouwer, Kris et Min Reuchamps. 2013.** "The Belgian Federation at a Crossroad," *Regional and Federal Studies*, 23, 261-270.
- Elazar, Daniel. 1994.** *Federalism and the Way to Peace*. Kingston: Institute of Intergovernmental Relations.
- Flanagan, Tom et Naomi Christensen. 2014.** "Equalization gone wrong," *The Globe and Mail*, le 28 janvier.
- Gagnon, Alain-G. 2008.** *La raison du plus fort : plaidoyer pour un fédéralisme multinational*. Montréal : Québec/Amérique.
- Gagnon, Alain-G et Raffaele Iacovino. 2007.** *De la nation à la multination. Les rapports Québec-Canada*. Montréal : Boréal.
- Gagnon, Alain-G. et James Tully (dir). 2001.** *Multinational Democracies*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Gagnon, Alain-G., André Lecours et Geneviève Nootens. 2007.** *Les nationalismes majoritaires contemporains: identité, mémoire, pouvoir*. Montréal : Québec Amérique
- Keating, Michael. 2001.** *Plurinational Democracy. Stateless Nations in a Post-Sovereign Era*. Oxford: Oxford University Press.
- Lecours, André. 2007.** *Basque Nationalism and the Spanish State*. Reno: University of Nevada Press.
- Lecours André et Daniel Béland. 2010.** "Federalism and Fiscal Policy: The Politics of Equalization in Canada," *Publius. The Journal of Federalism*, 40, 569-596.
- Lijphart, Arendt. 1977.** *Democracy in Plural Societies*. New Haven : Yale University Press.
- McGarry, John et Brendan O'Leary (dir). 1993.** *The Politics of Ethnic Conflict Regulation*. London: Routledge.
- Petithomme, Mathieu et Alicia Fernandez Garcia. 2013.** *Le nationalisme catalan dans une Espagne en crise : du fédéralisme asymétrique à l'indépendantisme*. Montréal : l'Idée fédérale. <http://ideefederale.ca/documents/Catalogne.pdf>
- Seymour, Michel. 2001.** *Le pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec*. Québec : Éditions de l'Hexagone.
- Sinardet, David. 2011.** « Le fédéralisme consociatif belge : vecteur d'instabilité? » *Pouvoir*, 36, 2011, 21-35.
- Smiley, Donald V. 1987.** *The federal condition in Canada*. Toronto: McGraw-Hill.
- Stevenson, Garth. 2009.** *Unfulfilled Union. Canadian Federalism and National Unity*. Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Trudeau, Pierre Elliott. 1968.** *Déclaration du Premier ministre à la Chambre des communes sur la résolution précédant la présentation du projet de Loi sur les langues officielles*. Ottawa: Cabinet du Premier ministre. <http://www.collectionscanada.gc.ca/2/4/h4-4066-f.html>
- Swenden, Wilfried et Martin Theo Jans. 2006.** "Will it stay or will it go? Federalism and the sustainability of Belgium," *West European Politics*, 36, 895-911.